



Lieux de culte

Se protéger et protéger les autres

- Restez chez vous si vous êtes malade ou pensez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- Indiquez clairement toute nouvelle pratique ou politique qui aura des répercussions sur les rites liturgiques ou la visite de vos membres. Faites connaître les changements sur votre site Web, dans les médias sociaux, sur les portes d'entrée et par courriel.
- Envisagez d'avoir recours à des méthodes alternatives pour offrir des services, notamment des rassemblements virtuels ou des services de counseling par téléphone. Donnez la permission aux membres de votre groupe confessionnel d'utiliser leurs appareils électroniques même si cela n'est normalement pas autorisé à des moments précis.
- Limitez le nombre de personnes rassemblées en même temps. Vérifiez les restrictions dans votre province ou votre territoire sur le nombre de personnes ne faisant pas partie d'un même ménage qui peuvent se rassembler au même endroit. Ces restrictions s'appliquent également aux funérailles, aux visites et aux mariages.
- Tenez compte du niveau de risque plus élevé des membres qui assistent aux messes, comme les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies sous-jacentes, etc. De plus amples précautions pourraient s'imposer.
- Lavez-vous les mains quand vous entrez dans le bâtiment, après avoir touché des articles communs ou partagés, après être allé aux toilettes et à votre sortie. Prenez soin de retirer vos bijoux pendant que vous vous lavez les mains.
- Pour les employés : s'il n'est pas sécuritaire de travailler, parlez à votre superviseur, à votre comité ou à votre représentant de santé et de sécurité et/ou à votre syndicat. Continuez de suivre toutes les procédures de travail sûres.
- Pour les membres de la congrégation : comprenez que les mesures de protection s'avèrent nécessaires et doivent être suivies.

Gestion des installations

- Augmentez le taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Surveillez l'apparition de signes et de symptômes de la COVID-19 chez toutes les personnes.
- Installez des affiches pour rappeler aux gens de pratiquer l'éloignement physique, une bonne hygiène des mains et une bonne étiquette respiratoire.
- Suivez les directives d'éloignement physique en tout temps, y compris dans le bâtiment, dans le stationnement, et autres lieux. Envisagez le port d'un masque non médical seulement lorsque l'éloignement physique ne peut être maintenu.
- Bloquez le stationnement à côté de chaque voiture à l'aide d'une marque ou d'un autre moyen afin de laisser une place libre entre chacun.



Lieux de culte

- Marquez ou disposez les sièges de façon à indiquer comment maintenir l'éloignement physique en position assise, au moment d'entrer dans le bâtiment, au moment de faire la file pour aller aux toilettes, lors de la sortie du bâtiment, etc.
- Retirez les recueils d'hymnes et les autres documents, instruments ou outils de cérémonie partagés qui ne peuvent être nettoyés.
- Envisagez d'utiliser des portes d'entrée et de sortie distinctes pour aider à diriger le flux piétonnier.
- Installez des barrières physiques, comme des écrans protecteurs de plastique transparent, au besoin.
- Utilisez une poubelle doublée d'un sac de plastique pour réduire l'exposition lors de l'élimination des déchets.
- Conservez une liste des personnes présentes à chaque messe si le suivi ou la recherche de contacts devient nécessaire.
- Conservez la liste des coordonnées de tous les employés et bénévoles.
- Passez en revue toutes les activités offertes dans votre établissement, comme les services de garderie, les services offerts aux personnes vulnérables, etc. Il est peut-être impossible d'offrir tous ces services.

Activités

- Ne tenez pas d'activités qui comprennent le service de nourriture et de boissons.
- Ne permettez pas aux gens de se tenir ou de se serrer la main.
- Envisagez d'offrir des messes plus fréquentes, mais auprès de plus petits groupes, ou de tenir des messes à l'extérieur, pour favoriser l'éloignement physique. Nettoyez et désinfectez les lieux entre les messes.
- Réévaluez les activités de groupe. Si vous choisissez de les maintenir, veillez à ce que le groupe contienne le plus petit nombre de participants possible et à maintenir une distance de deux mètres entre chacun.
- Chanter, surtout en groupe, est considéré comme une activité comportant un risque élevé. Envisagez de ne faire chanter qu'un seul soliste (derrière une barrière comme un panneau de plexiglas), ou de faire jouer de la musique enregistrée ou instrumentale. Les chanteurs membres d'un même ménage courent moins de risque et peuvent chanter ensemble tout en se tenant éloignés des autres.
- Envisagez d'utiliser des affiches ou de projeter l'information sur un écran plutôt que de distribuer l'information sur des copies en papier.
- Si vous offrez des services de rechange, comme un service à l'auto, assurez-vous de maintenir l'éloignement physique (notamment une distance de deux mètres entre les véhicules), et que les toilettes accessibles sont nettoyées et désinfectées souvent.
- Suivre les directives des autorités de santé publique pour ce qui est d'offrir des services de garderie et des activités pour enfants séparément. Si ces services ou activités ne sont pas recommandés, les enfants doivent rester avec leurs parents ou leurs tuteurs.
- Nettoyez les objets que les utilisateurs se partagent, notamment les stylos, le matériel d'artisanat, les cartes de bingo, les revues, les livres, les ustensiles, les tissus, les outils, etc.
- Demandez aux membres de garder leurs possessions avec eux (comme les vêtements et les sacs). Fermez les vestiaires communs.
- Modifiez la façon de recueillir les contributions financières. Envisagez le recours aux transferts électroniques, ou à une boîte pour recueillir les enveloppes et les chèques. Ne faites pas la quête de la manière habituelle. Si vous ramassez des enveloppes ou des chèques, demandez au personnel de porter des gants et de se laver les mains après avoir manipulé du papier ou de l'argent.
- Envisagez de modifier ou de suspendre les activités religieuses, comme la Communion.



Lieux de culte

Nettoyage et désinfection

- Nettoyez et désinfectez tous les objets ou surfaces fréquemment touchés comme les planchers (lorsqu'ils sont utilisés pour prier), les comptoirs, les chaises, les poignées de porte, les autres poignées, les boutons d'ascenseur, les rampes, les interrupteurs d'éclairage, les lavabos, les robinets, les tissus, les vêtements, les livres et les objets religieux.
- Nettoyez et désinfectez la zone entre les groupes d'utilisateurs.
- Utilisez un désinfectant ou de l'eau de Javel pour détruire ou inactiver le virus.
 - En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, nettoyez les surfaces avec un mélange de 5 ml de javellisant (solution d'hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers d'identification personnelle, claviers d'ordinateur) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Portez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, comme des gants adaptés au produit de nettoyage.
- Utilisez un chiffon réservé au nettoyage.
- Passez un chiffon sur les surfaces de façon à ce qu'elles soient encore humides après le nettoyage.
- Assurez-vous que les travailleurs ou les bénévoles connaissent les risques, reçoivent une formation, comprennent les mesures de sécurité relatives à toutes méthodes de nettoyage et connaissent l'EPI requis.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique. Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver avec de l'eau et du savon.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique après usage.
- Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les ordures.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Lorsque le port d'EPI est nécessaire, formez le personnel sur la façon de travailler avec de l'EPI, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Veillez à revêtir et à enlever l'EPI dans l'ordre adéquat, conformément aux pratiques de travail sécuritaires pour réduire les risques d'exposition.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool, surtout au moment d'enlever l'EPI et après l'avoir enlevé.
- Les masques improvisés ou faits maison ne sont pas de l'EPI et devraient être utilisés avec prudence. Discutez des options avec votre superviseur, et/ou votre comité ou représentant de la santé et de la sécurité et/ou votre syndicat, s'il y a lieu.

Faire face à l'isolement social, aux microagressions ou à la stigmatisation

- Lorsque vous venez en aide à une personne, invitez-la à parler de ce qu'elle vit à une personne compétente en premiers soins en santé mentale ou à quelqu'un en qui elle a confiance.
- Dans le cas d'un employé, demandez-lui de communiquer avec son superviseur, son employeur ou le service d'aide aux employés, le cas échéant.
- Communiquez avec votre autorité de santé publique ou avec les programmes communautaires qui offrent des services de santé mentale dans votre région.

Consultez les sites Web des organismes suivants :



Lieux de culte

- Association canadienne pour la santé mentale <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante-mentale>
- Société canadienne de psychologie <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
- Jeunesse, J'écoute <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19>

Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en situation de crise, appelez immédiatement le service d'urgence de votre hôpital local, le 911 ou un centre d'intervention de crise de votre région.

<https://suicideprevention.ca/need-help/>



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation. Continuez de surveiller les annonces dans votre région et de suivre les instructions du gouvernement, des responsables de la santé publique ou de toute autre autorité appropriée.